LA MEILLEURE VALEUR POUR LE PRIX

THÉS VERTS

Jeune Hyson, (bon) .....20 cts.
Poudre à canon, (de choix)..30 "
" " (extra).....35 "

THÉS NOIRS

Congou, (bon).....25 cts.
" (choix extra).....30 "

THÉS DU JAPON.

Bon, (Feuille naturelle).....18 cts.
De choix " .....20 "
Très bon " .....22 "
Choix extra " .....23 "

Choix Extra (non-coloré).....25 cts
" " .....28 "
Garanti pur " .....30 "
" " .....35 "

☞ Pas de tirage au sort, vous achetez du Thé et ne payez que le plus bas prix possible du Thé. Pas d'argent gaspillé en vue de gagner du cristal dont le plus souvent vous n'avez pas besoin.

E. D. D'ORSONNENS, Gérant,

143 et 145 RUE PRINCIPALE, HULL.

S. ROGERS et FILS

Entrepreneurs de Pompes Funèbres

ET EMBAUMEURS,

15, rue St. NICHOLAS,

OTTAWA.

☞ RESIDENCE AU-DESSUS DU MAGASIN. ☜

Connections par Téléphone.

Tous ordres remplis avec promptitude et à de bonnes conditions.

LES POELES DE SMART

Sont les Meilleurs

Toutes descriptions de Poeles et Fournaises constamment en vente aux Entrepots de Variete et aux Salles de Fourniture de Maison,

532 et 534, RUE SUSSEX, OTTAWA

JOSEPH BOYDEN

CONFISERIES !

PATISSERIES.

Nouveau Poste Canadien-Français

A. TRUDEL et Frère,

PROPRIETAIRES.

540, RUE SUSSEX,

(Ancien poste de M Broderick)

MM Trudel desirent informer le public d'Ottawa et des environs qu'ils tiendront constamment à leur nouveau poste toutes les confiseries désirables qu'ils manufactureront eux-mêmes ; tels que pain-de-savoie, pour diner de noces et pour fêtes bonbons de toute sorte, gâteaux, biscuits, dragées et tout ce qui se trouve généralement dans un établissement de première classe.

Les soussignés, par leur longue expérience dans cette ligne de commerce sont en mesure de donner satisfaction à tous et comptent sur l'encouragement libéral des Canadiens-français de la capitale et du public en général.

On fera bien de venir faire une visite.

A. TRUDEL et Frère.

Confiseurs.

Ottawa, 1er Dec., 1886. 1m

AVIS

EST par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec à sa prochaine session, au sujet de la Compagnie de chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, pour un acte amendant l'acte d'incorporation de la dite compagnie et lui accordant le privilège de s'amalgamer avec d'autres compagnies de chemins de fer en prolongeant le temps fixé pour la complétion de ce dit chemin de fer et lui permettant d'émettre des débentures portant hypothèques ou par l'extension de ses pouvoirs de construction d'autres branches ou autrement pour amender le dit acte d'incorporation pour d'autres fins.

H. B. MACKINTOSH,
Secrétaire de la Compagnie.

DATÉ à Ottawa, ce 5 Janvier, 1887.

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi le 11 mars 1887 pour le transport des Malles de sa Majesté sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années dix-huit fois par semaine, aller et retourner, entre Aylmer et Ottawa, à partir du 1er Avril prochain.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté sont en vue aux Bureaux de Poste d'Aylmer, Tetreauville, Hull et Ottawa, où on pourra, aussi, se procurer les formules de soumission.

T. P. FRENCH,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes
Ottawa, 12 février 1887.

AVIS

EST par les présentes donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session au sujet de la Compagnie de chemin de fer de Colonisation d'Ottawa, pour un acte amendant l'acte d'incorporation de la dite Compagnie et lui accordant le privilège de s'amalgamer avec d'autres compagnies de chemins de fer en prolongeant le temps pour le complètement de ce chemin, et étendant ses pouvoirs de constructions d'autres branches de chemins de fer, et d'amender le dit acte d'incorporation pour tous autres objets.

H. B. MACKINTOSH,
Secrétaire de la dite Compagnie

DATÉ à Ottawa, ce 5 Janvier, 1887.

Aux Electeurs
DE LA
CITÉ D'OTTAWA.

MESSIEURS,

A la demande d'un grand nombre d'électeurs de cette cité, j'ai consenti à poser ma candidature pour la cité d'Ottawa, à l'élection qui doit avoir lieu pour le Parlement du Canada.

J'appuierai comme je l'ai toujours fait, le parti libéral-conservateur sous l'administration judicieuse duquel le Canada a atteint une position de prospérité bien enviable.

Comptant sur l'appui sincère pour cette candidature de la part des électeurs de toutes nationalités et croyances, j'attendrai votre décision avec tous les égards de la reconnaissance comme appréciation de la faveur et confiance que vous avez si généreusement manifestées à mon égard au sujet de cette haute et honorable position.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs
Votre obéissant serviteur,

Wm G. PERLEY.

Ottawa, 15 nov. 1886.

IN THE SURROGATE COURT OF THE COUNTY OF CARLETON.

"Guardianship Notice"

NOTICE is hereby given that after the expiration of twenty days from the just publication of this notice, application will be made to the Judge of the Surrogate Court, of the County of Carleton, at his Chambers, in the Court House, in the City of Ottawa, by Pierre Hyacinthe Chabot, for an order, pointing the said Pierre Hyacinthe Chabot guardian of his infants children Jean Léon Chabot, Albert Henri Chabot, Charles Emile Chabot, and Marie Louise Beatrix Chabot.

VALIN & ADAM,
Solicitors for Pierre Hyacinthe Chabot.
Ottawa, 28th January, A.D., 1887.

ECHOS DE HULL

Terme des Cours

Voici les dates des termes des Cours Supérieure et de Circuit dans le district d'Ottawa pour d'ici au mois d'août :

Cour Supérieure à Aylmer, 24 février.

Cour de Circuit, Portage du Fort, 25 et 26 février.

Cour de Circuit, Chapeau, 28 février et 1 mars.

Cour Supérieure, à Aylmer, 2 et 5 mars.

Cour de Circuit, à Hull, 7 et 9 mars.

Cour de Circuit à Papineauville, 15 et 16 mars.

Assemblées Politiques

Les libéraux de Hull ont tenu, hier soir, une assemblée dans la salle du marché. M. Camille Papineau et ses amis ont parlé en toute liberté. Les conservateurs tiendront une assemblée au même endroit jeudi soir. M. Alonzo Wright sera présent.

Malle quotidienne

M. Mathias St. Pierre désire faire savoir au public d'Ottawa et des environs qu'une malle quotidienne est établie depuis le 1er janvier entre Thurso et Ripon, en passant par Valençay, et qu'il est en mesure de prendre des passagers et messages. Prix du passage pour une personne, soixante et quinze centins.

Partis

MM. Papineau et Devlin sont partis cette après midi pour aller adresser la parole au Désert.

Au bureau de télégraphe

Beaucoup de citoyens de Hull se plaignent que les télégrammes qu'ils reçoivent ou qu'ils expédient en français par le bureau de Hull sont défigurés d'une manière horrible avant d'arriver à destination, à tel point qu'ils sont tout à fait incompréhensibles.

Carnet du nouvelliste

M. le secrétaire-trésorier de l'aqueduc travaille en ce moment à la confection du rôle de l'aqueduc. Les revenus vont être suffisants pour payer les intérêts sur l'emprunt contracté et pour en contracter de nouveaux afin de terminer les extensions de l'aqueduc.

—M. J. O. Laferrière doit partir demain matin pour Montréal et ensuite aller rendre visite à son frère à Minoski, Etats-Unis.

—Il y aura ce soir assemblée publique des électeurs du quartier cinq dans la maison d'école.

DANS LA CAPITALE

Médailles

Le département de l'agriculture a reçu les médailles et les diplômes accordés aux exposants de la dernière exposition Internationale et des produits de l'Inde. Les médailles sont d'un bronze et d'un fini parfait. Elles sont du double de la grandeur d'un penny ordinaire. L'un des côtés porte l'effigie du prince de Galles, et sur l'autre sont inscrits les mots : "Exposition coloniale de l'Inde 1886."

Les diplômes sont d'un grand format et bien finis.

Lord Lansdowne

On a beaucoup admiré l'autre jour à l'hôtel de ville de Montréal le français du marquis de Lansdowne qui parle notre langue comme un parisien pur sang.

Depuis Lord Elgin, nous n'avons pas eu un gouverneur parlant le français aussi purement et avec meilleur accent.

Marche et souper des campeurs

Cette marche en raquettes, demain soir, promet d'être une des plus jolies de la saison. Au delà de quarante sont certains d'y prendre part et tout promet une soirée des plus amusantes. M. Charron, de l'île Kettle, n'a rien épargné pour bien recevoir ses visiteurs, et la table qui leur est préparée sera des mieux garnies. Ceux qui ont reçu invitation d'assister à cette marche feront bien de ne pas y manquer. Deux prix sont offerts pour les personnes donnant les meilleures narrées de la soirée.

Loteries

Le loteries en faveur des Religieuses du Bon Pasteur, auront lieu vendredi, le 18 courant à 4 heures de l'après midi, à leur Monastère, No. 411, rue St. André.

Les personnes qui sont intéressées dans cette loterie sont respectueusement priées d'y assister.

Club Macdonald

A la suite de l'assemblée à la salle Ste Anne, hier soir, près de 200 jeunes gens canadiens sont allés s'inscrire membres du club Macdonald dont les travaux constants depuis sa fondation, lui assurent un avenir plein de succès et de triomphes.

A Kingston

Sir John Macdonald est allé à Kingston pour la nomination.

A demain

Nous publierons demain l'analyse du discours prononcé hier à Duncanville, à l'occasion de la nomination des candidats, par M. S. Drapeau qui parla à la suite de M. Edwards, le candidat libéral.

Courses

C'est aujourd'hui que commencent les courses sur le lac Leamy ; à cette occasion ce matin, un corps de musique paradait dans les principales rues de la ville. Le beau temps favorise assurément l'ouverture de ces quatre jours de *sport*.

Les raquetteurs du Collège

Les membres du "Castor" ont accepté la gracieuse invitation de M. le président de la côte Taché et ils s'en sont donné hier après-midi. Tous sont revenus enchantés. A la réunion du soir, un vote de remerciement à M. le président et aux membres de la côte Taché a été unanimement adopté.

Aux congréganistes

Il y aura demain matin, à l'église Ste. Anne, à 7 heures, une messe de Requiem pour la dernière congréganiste décédée applicable en même temps à celle dont le décès suivra.

Sérénade

Les membres du corps de musique des Chaudières ont sérénadé leurs amis résidents à la basse-ville, hier durant la soirée.

Procès en diffamation

Le procès intenté par C. E. George, du *Free Press*, contre Joseph Johnson, du *Citizen*, a paru en cour de police, hier. Les deux parties n'ont pu s'entendre et le juge a mis M Johnson sous caution en attendant le jugement devant une autre cour.

Souffrant

Nous regrettons d'apprendre que le Rév. M. R. Prudhomme, curé de Ste Anne, souffre d'un mal d'yeux qui le force à garder sa chambre. Lundi matin M. Prud'homme s'est rendu à Montréal afin de se mettre sous les soins d'un oculiste de renom. Il est de retour depuis hier soir, mais quoique soulagé il souffre encore beaucoup, Nous faisons des vœux pour le prompt rétablissement de M. l'abbé Prudhomme.

Accident

Ce matin un jeune homme du nom de Frank Amand, occupé à couper de la paille sur la ferme de M. Cardwel, du township Nepean, s'est fait couper une main par la machine. On le transporta immédiatement à l'Hôpital d'Ottawa où un médecin lui a de suite donné les premiers soins que requérait son état.

La nomination de Russel

A l'occasion de la nomination des candidats dans le comté de Russell, il y avait affluence considérable à Duncanville, hier.

M. Mackintosh, le candidat du gouvernement, fut accueilli par des bravos frénétiques à son arrivée. Après que les bulletins de présentation eussent été remis à l'officier rapporteur, et au consentement des deux partis, M. Alfred Hill, de Bearbrooke fut choisi pour agir comme Président.

M. Mackintosh parla le premier. Il accusa M. Ernest Tremblay, de Montréal, d'être allé à Clarence Creek et d'avoir dit là à une assemblée que lui M. Mackintosh, était orangiste, ce qui était complètement faux et M. Tremblay le savait bien lui même.

M. W. C. Edwards, condidat libéral suivit ; il dit que M Mackintosh etait étranger au comté et qu'il était le seul homme digne de représenter le comté de Russell.

M. S. Drapeau parla après M. Edwards. Il fut suivi de M. Charles Devlin, d'Aylmer à qui M. le maire d'Ottawa, McLeod Stewart répondit dans un discours des mieux pensés.

L'orateur suivant fut M. Ernest Tremblay, de Montréal, M. J. M. McDougall, d'Aylmer, y répondit. E. Frank Macdougall, d'Ottawa suivit, parlant en faveur du candidat libéral.

M. Mackintosh parla le derniers, et termina en remerciant le président.

Des hourrahs enthousiastes en l'honneur de la Reine, de Sir John Macdonald, de M. C. H Mackintosh et du parti conservateur se firent ensuite entendre. On escorta ensuite le candidat conservateur à son hôtel au son de la musique.

La "Lyre Canadienne"

Le manque d'espace, seul, nous a empêché, hier, de publier le compte rendu de la magnifique soirée théâtrale donnée lundi, par la "Lyre Canadienne" à la salle du Grand Opéra, sous le haut patronage de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque Duhamel.

Nous avons regretté que l'auditoire ne fut pas plus considérable à cette représentation, mais cette abstention est due à ces temps-d'élections où des assemblées sont tenues dans toutes les parties de la ville et des comtés environnants.

On remarquait Sa Grandeur Mgr l'Archevêque et le Révd Grand Vicaire Routhier dans les loges.

La partie musicale a été remplie à la perfection par le corps de musique de "La Lyre Canadienne" et MM. Sénécal, Powell, Labelle, Grant, Roy, Voligny, Papineau et Beaudry.

M. Labelle récita avec le talent qu'on lui connait "La Grève des Forgerons."

La jolie comédie intitulée : "Un habit par la fenêtre" a été rendue avec beaucoup de tact par plusieurs amateurs bien connus du public dont le jeu a tenu l'auditoire dans une hilarité complète.

En somme, la représentation a été un succès et nous en félicitons les membres de "La Lyre Canadienne" qui, nous l'espérons, ne s'en tiendront pas à cette première représentation.

A travers la ville

—Dlle Agnes Taylor, sœur de M. A. H. Taylor, agent des billets du chemin de fer Grand Tronc à Ottawa, est décédée à l'âge de 50 ans, hier matin.

—Des soumissions ont été demandées pour fournir la glace aux bâtisses du gouvernement et d Rideau Hall durant l'été. La quantité de glace dépensée dans les édifices parlementaires est de 4,034 pieds cubes, et à Rideau Hall 2,300 pieds cubes pour lequel on a payé l'an dernier 2 cts par pied cube.

—Une femme ayant un petit enfant de quatre mois occupait les cellules de la Cour de Police hier matin. La petite créature semblait par ses pleurs s'apercevoir qu'elle ne se trouvait pas dans un endroit convenable. La femme avait été arrêtée pour avoir tenu une maison de réputation douteuse.

—Les avalanches sont à l'ordre du jour par suite du doux temps.

—Une nouvelle saisie de 152 numéros du *Sporting World* a été faite par les autorités douanières. La littérature obscène a été saisie dans les sacs de malles.

—L'armée du Salut a paradé sur la rue Sparks hier soir en grand nombre ; tous les membres portaient des torches.

—Le comité du feu et de l'éclairage s'est assemblé à 3 30 heures cette après-midi.

—Un gros chien mort gît sur la rue St. Patrice.

—La température aujourd'hui est printanière.

NE CACHEZ RIEN A VOTRE FEMME.

Si vous êtes dans le trouble et l'incertitude, dites à votre femme, si vous en avez, bien entendu, ce qui vous cause ainsi ce trouble Neuf fois sur dix, sa perspicacité vous donnera une solution de vos difficultés. On a souvent louangé le bon sens des femmes, mais on doit dire que son instinct est encore plus vif que sa raison.

Consultez votre épouse, ou votre mère, ou votre sœur, et elles dissiperont les nuages qui obscurcissent vos idées.

Nous vous disons donc : ne cachez rien à votre épouse Plusieurs familles ont été sauvées de la ruine par la confiance que le chef de la maison avait eue dans sa femme.

La femme est la meilleure moitié de l'homme, on l'a dit souvent, et c'est une vérité. Or, ce n'est pas pour rien qu'elle est ainsi la meilleure moitié de l'homme.

Celui-ci doit la consulter. Et souvent, il trouvera qu'elle a plus que lui la connaissance de l'avenir.

Si Dieu eut voulu que la femme devint le chef de l'homme, il l'eut tirée de son cerveau : s'il eut voulu qu'elle fut son esclave, il l'eut tirée de ses pieds : il voulait qu'elle fut sa compagne et son égale, il la tira de son côté.

Règle générale la femme confie tout à son mari ; or, pourquoi donc le mari ne ferait il pas la même chose quand ça ne serait que pour donner des preuves de confiance à sa femme ?

Il est certain que l'homme réussit bien mieux quand il rend sa femme participante de toutes ses entreprises.

La femme a été créée pour être l'amie de l'homme, sa compagne en tout, dans la joie et dans les peines, dans toutes les entreprises l'homme lui doit donc sa confiance et c'est en lui donnant cette confiance qu'il en attend.

Pratique Salutaire — L'usage se répand beaucoup, même chez les personnes en parfaite santé, de prendre un petit verre d'amers avant le repas. C'est une pratique salutaire qui excite l'appétit et prépare une digestion facile et prompte. A cet effet, on ne peut conseiller rien de mieux que les "Amers Indigènes," dont un paquet de 25 cts. produit un demi gallon d'amers.

Libre Echange.

La réduction du revenu et l'abolition des timbres sur les médecines brevetées ont grandement bénéficié aux acheteurs tout en soulageant les fabricants. Ceci est surtout le cas avec les préparations *Green's August Flower* et *Boschee's German Syrup*, car la réduction de 36cts par doz a été employée pour augmenter la capacité des bouteilles contenant ces remèdes, donnant ainsi un cinquième de médecines de plus dans les bouteilles à 75cts. Le *August Flower* pour la Dyspepsie et affections du foie, et le *German Syrup* pour les rhumes et troubles des poumons, ont peut être la plus forte vogue d'aucune médecine dans ce monde. L'avantage de plus grandes bouteilles sera apprécié par les malades dans chaque ville ou village du monde civilisé. Les bouteilles échantillons à 10cts sont les mê-

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

PROLONGEMENT DE DATE.

LA date depuis laquelle on pourra voir les plans et devis de

L'ENTREPOT DE VERIFICATION
A OTTAWA

est par les présentes prolongée jusqu'à Lundi, le 21 Février, et la date de la réception des soumissions est reculée jusqu'à Mardi, le 8 Mars.

Par ordre,
A. GOBEIL,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 12 Fév 1887.

Département
—DU—
REVENU DE L'INTERIEUR.

ACTE CONCERNANT LES ENGRAIS AGRICOLES.

Le public est par les présentes notifié que les dispositions de l'acte concernant les engrais agricoles vinrent en force le 1er Janvier 1888 et que les engrais mis en vente après cette date devront être conformes aux conditions et restrictions qui y sont mentionnées dont les principales sont les suivantes :

1. Dans le présent acte, l'expression "engrais" signifie et comprend tous les engrais dont le prix de vente est de plus de dix piastres la tonne, et qui contiennent de l'ammoniaque, ou son équivalent en nitrogène, ou de l'acide phosphorique.

2. Tout fabricant ou importateur d'engrais pour la vente devra, dans le cours du mois de janvier de chaque année, et avant d'offrir cet engrais en vente, transmettre au ministre du Revenu de l'Intérieur, transport payé, un bocal en verre scellé, contenant au moins deux livres de l'engrais fabriqué ou importé par lui avec le certificat de son analyse, ainsi qu'un affidavit déclarant que ce bocal contient un échantillon moyen de l'engrais fabriqué ou importé par lui, et cet échantil on sera conservé par le ministre du Revenu de l'Intérieur afin de le comparer à tout échantillon d'engrais qui sera obtenu, dans le cours des douze mois alors suivants, de ce fabricant ou importateur et qui sera transmis à l'analyste en chef pour analyse.

3. Si l'engrais est mis en colis, chaque colis destiné à être vendu ou distribué en Canada portera un certificat d'analyse, que le fabricant y apposera ou qu'il y attachera solidement ; si l'engrais est en sacs, ce certificat sera distinctement étampé ou imprimé sur chaque sac ; s'il est dans des barils, il sera marqué au fer chaud, étampé ou imprimé sur le fond de chaque baril, ou distinctement imprimé sur bon papier et fermement collé sur le fond de chaque baril, ou sur une étiquette solidement attachée au fond de chaque baril ; et s'il est en vrac, le certificat du fabricant sera montré, et une copie en sera donnée à chaque acheteur.

4. Nul engrais ne sera vendu, ni offert ou exposé en vente, à moins qu'un certificat de son analyse et un échantillon de l'engrais n'aient été transmis au ministre du Revenu de l'Intérieur, et que l'on ne se soit conformé à toutes les prescriptions du paragraphe précédent.

5. Quiconque vendra, offrira ou exposera en vente quelque engrais au sujet duquel les dispositions du présent acte n'auront pas été suivies, ou permettra qu'un certificat d'analyse soit attaché à un colis, sac ou baril de pareil engrais, ou qu'il soit représenté à l'inspecteur, pour accompagner le mémoire d'inspection de cet inspecteur, énonçant que cet engrais contient une plus forte proportion des constituants mentionnés au précédent article que celle qui contient réellement, ou vendra, offrira ou exposera en vente quelque engrais supposé ou apparemment inspecté et qui ne contiendra pas la proportion de constituants mentionnée au précédent article, ou vendra, offrira ou exposera en vente quelque engrais qui ne contiendra pas la proportion de constituants mentionnée dans le certificat du fabricant qui l'accompagne, sera passible dans chaque cas d'une amende n'excédant pas cinquante piastres pour la première infraction, et d'une amende n'excédant pas cent piastres pour chaque récidive ; pourvu toujours qu'un déficit de un pour cent d'ammoniaque ou de son équivalent en nitrogène, ou de l'acide phosphorique que l'on prétendra qu'il contient, ne constitue pas une preuve d'intention frauduleuse.

6. L'acte passé en la quarante septième année du règne de Sa Majesté, chapitre trente-sept, intitulé : *Acte à l'effet de prévenir la fraude dans la fabrication et la vente des engrais agricoles*, est par le présent abrogé, sauf à l'égard des infractions commises contre le dit acte, ou à l'égard de toute poursuite ou autre chose commencée et non terminée, et de tout paiement de deniers dus sous l'empire d'aucune de ses dispositions.

Une copie de l'acte pourra être obtenue sur demande au Département du Revenu de l'Intérieur.

E. MIAL,
Commissaire.